

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-475664

55888

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10651 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Mlle BENHAR Fatma Elina
 Date de naissance : 19/12/1974
 Adresse :
 Tél. : 0669 101960 Total des frais engagés : 200,249,82 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 12/01/21
 Nom et prénom du malade : chadik omar
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Pharyngite
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 13/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Khalil MSAYIF

PEDIATRE

Pédiatrie Générale - Puériculture - Urgences
Réanimation Néonatale
Diplômé de la faculté de St Etienne
Ancien Pédiatre des Hôpitaux de France



الدكتور خليل مصيف

إختصاصي في أمراض الأطفال والرضع

إنعاش الرضيع - المستعجلات
خريج كلية الطب بسانتيتيان
طبيب سابقا بالمستشفيات الفرنسية

Nom & Prénom : CHANKI OMAR

Poids :

Age :

Casablanca, le : 12.01.2021

EFFIPRED® 20 mg
PPV 58DH40
EXP 09/2022
LOT 96017 8

58.40

⊖

EFFIPRED (SV)
Salbutamol 200 µg

GlaxoSmithKline
Maroc
Ain El Aoudia
Région de Rabat
VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH

45,30 x 2

⊖

1cp par j
Ventoline Spray (SV)

GlaxoSmithKline
Maroc
Ain El Aoudia
Région de Rabat
VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH

34,60

⊖

2 buffes x 1 j
Poncolol Spray (SV)

34,60

BOTTU SA
PPV : 71 DH 50

71.50

⊖

1csc - 31 j
Paracetamol (SV)

بيوميلاز
200 U.CEIP/ml
40,00

40.00

Cabinet de Pédiatrie

Bd. Ibn Rachimé, Résidence ASSALAM - IMB G 104 N° : 3

Tél. : 05 22.60.37.15

Urgences : 06 61